

Déclaration liminaire au Conseil d'Administration du Campus Terres de l'Aube du 28/11/2023

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration du Campus Terres de l'Aube réunis ce jour.

La situation critique des personnels de l'enseignement agricole requiert une attention urgente.

De récentes décisions prises par le ministère de l'agriculture, dénuées de justifications valables, mettent en péril le respect des règles régissant l'organisation du service des enseignants.

En effet, le déploiement de la réforme des diplômes de baccalauréats professionnels au sein du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a été exploité par la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) comme prétexte pour réviser la méthode de calcul des services des enseignants. Cette modification entraîne une réduction théorique du temps de service, imposant aux enseignants de fournir des efforts supplémentaires pour maintenir un service complet. Un comble pour cette période placée officiellement sous le signe de la revalorisation (à la hausse théoriquement !!) du statut des enseignants !

Concrètement, la mise en œuvre des nouvelles grilles horaires pour les diplômes de baccalauréats professionnels rénovés dans l'enseignement agricole, telle que souhaitée par la DGER, entraîne une modification dans le décompte hebdomadaire des heures de pluridisciplinarité, en violation de la réglementation actuelle (circulaire "Mayajur" de 2004).

Les enseignants constatent que, en raison de ce nouveau mode de calcul, purement théorique, leur temps de travail, tel que retenu par l'administration, est réduit, les obligeant à fournir des efforts supplémentaires pour maintenir un service complet.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que les conditions de travail des enseignants ne cessent de se dégrader et que l'INSEE estime qu'un enseignant travaille déjà en moyenne 42 heures par semaine.

Pour prendre un exemple : un enseignant qui fait 50 h sur une année en pluridisciplinarité et dans le cadre du stage collectif de bac professionnel devrait être payé 50 heures /28 semaines = 1,78 h hebdomadaire, or avec cette contre-réforme il ne le sera plus que 1.38 h hebdomadaire.

Bien évidemment dans les 2 cas, il a fait les 50 heures...

Ainsi, la DGER introduit un nouveau concept résumé par l'idée de "travailler autant pour gagner moins" ou "travailler plus pour simplement gagner autant".

Pourtant, la pluri n'est pas un temps de face à face non préparé ni évalué, c'est même tout le contraire ! De nombreux projets naissent ainsi grâce au travail conjoint de plusieurs enseignants sur un thème décidé, réfléchi en amont, et demandant une préparation non négligeable. Diminuer la valorisation de ces heures revient à les déconsidérer purement et simplement et à bafouer ce qui fait l'essence même ainsi que la richesse de l'enseignement agricole. Pour le dire autrement, on salit notre « pépite » !

En conséquence, nous, représentants des personnels, souhaitons que notre instance marque unanimement son opposition à ce nouveau mode de calcul du temps de travail des enseignants, qui :

- néglige l'importance du travail fourni par les équipes pédagogiques pour proposer des séances riches et innovantes,
- contredit la volonté gouvernementale de revaloriser la rémunération des enseignants,
- ne respecte pas la réglementation encadrant l'organisation des services des enseignants de l'enseignement agricole public,
- va aggraver encore davantage le manque d'attractivité de l'enseignement agricole en termes de recrutement d'enseignants.

et demandons la rédaction et le vote d'une motion allant dans ce sens.